

mis en ligne le 30 janvier 2024

**ARRETE MUNICIPAL N°13179 DU 29 JANVIER 2024**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Nacelle -Travaux cheminée

56 rue du vieux moulin

Du 01 au 02 février 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Armor Cheminée Service-Trémélo-56850 CAUDAN

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'une nacelle, il importe de modifier le stationnement et de condamner l'accès au trottoir.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du 01 au 02 février 2024, afin de faciliter les travaux, il importe de condamner l'accès au trottoir devant le 56 rue du vieux moulin. L'accès au trottoir sera interdit et le demandeur est autorisé à empiéter sur la chaussée. Il importe également d'interdire le stationnement sur 5 emplacements en face du 56 rue du vieux moulin pour créer un axe de circulation.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

**ARTICLE 4 :** Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

Patrice VALTON

